

CERTAINS VEULENT LA DESCENDRE
NOUS, ON LA DÉFEND !



INFO LUTTES RÉFORME SNCF

N°33

Montreuil, le 28 mai 2018

Le chiffre du jour

- **9** c'est le nombre de pays représentés dans la délégation d'ITF (*International Transport workers' Federation*) qui rencontra les sénateurs le 29 mai 2018

Les 28 et 29 mai, les cheminots sont rentrés dans la 12^e séquence de grève.

Le passage du projet de loi au Sénat avec un vote prévu le 05 juin prochain ne solde pas la mobilisation.

Elle est plus que jamais d'actualité et doit durer.



Matignon, 25 mai 2018

► DÉBAT AU SÉNAT : LES DÉS NE SONT PAS JETÉS

Le processus législatif engagé depuis le passage du texte et le vote à l'Assemblée Nationale le 17 avril dernier se poursuit avec l'entame du débat public le 29 mai à 17h45 au Sénat, en vue d'un vote prévu le 05 juin.

Contrairement à ce l'on peut entendre, notamment par voix de presse, ou lire dans les communications du Gouvernement et de la direction SNCF, la messe ne sera pas dite pour autant !

Certains médias voulant briser l'unité syndicale, voudraient faire croire que, par le biais d'amendements proposés, certaines organisations préparent leur sortie.

Aucune organisation syndicale ne peut déposer des amendements, elles peuvent les faire porter par l'un des groupes politiques présents dans les deux chambres parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat).

Aussi, c'est bien par le biais de réelles négociations que les choses peuvent véritablement évoluer et être rendues concrètes pour les cheminots.

Nous exigeons d'obtenir des tables rondes tripartites (Gouvernement, patronat, organisations syndicales) qui couvriraient l'ensemble des sujets de la réforme sans les saucissonner. La CGT a proposé que cette demande soit relayée par chacune des organisations syndicales reçues vendredi dernier chez le Premier ministre.

Pour la CGT, le Gouvernement doit, dans le cadre de ces négociations que nous demandons, rédiger rapidement des propositions claires qui doivent être transmises afin d'être évaluées par les cheminots en grève dans les assemblées générales.

La mobilisation doit se poursuivre, le rapport de force, notamment la participation à la grève, doit s'accroître pour peser sur les décisions gouvernementales.



REPRISE PARTIELLE DE LA DETTE DE SNCF RÉSEAU PAR L'ÉTAT.

Lors de notre rencontre avec le Premier ministre le 25 mai dernier, il a été annoncé une reprise de la dette à hauteur de 25 Md€ en 2020 et 10 Md€ en 2022. Sur les investissements, 200 M€ supplémentaires par an seront affectés à la modernisation de l'infra.

Ces annonces, ainsi que l'organisation d'une table ronde début juin, sont évidemment à mettre au crédit de la lutte en cours. Elles sont liées à la stratégie de lutte dans la durée.

Aujourd'hui, la dette de SNCF Réseau s'élève à plus de 47 milliards d'euros. Elle est composée d'emprunts obligataires privés et publics français et étrangers à taux fixe et variable (compris entre 0 et 4 % d'intérêt).

La dette n'est donc pas une et une seule, mais est très diversifiée, publique, privée, en devises étrangères, avec des durées et des modalités de remboursement différentes.

Sur la reprise partielle de la dette de SNCF Réseau par l'Etat (Mobilités n'étant pas concerné), plusieurs scénarios existent. Aujourd'hui, aucun n'a été choisi !

Le passage en Société Anonyme, même à capitaux 100 % publics incessibles, transformerait la garantie effective (réelle) de l'État en garantie implicite (virtuelle) et provoquerait une hausse des taux d'intérêts. De ce fait, certains emprunts publics ne seraient plus possibles.

La reprise partielle de la dette par l'État dégagerait, selon la direction de la SNCF, 1 milliard d'euros de disponibilités (autant d'argent disponible pour des embauches supplémentaires au Statut, l'amélioration des conditions de travail, les salaires... ?).

Mais de quelle reprise de dette parle-t-on ?

La dette ancienne avec des taux d'intérêts élevés ? La dette récente avec faible taux ? La dette en devises étrangères ? La dette publique ou privée ? Tout ceci doit encore être arbitré et arrêté par Bercy et des engagements fermes doivent être pris par l'État.

Rien n'est réglé pour l'instant, malgré l'annonce de la reprise partielle de plus de 3 milliards d'euros par an, la dette va continuer de croître (notamment par l'augmentation des intérêts). De même, les leviers de productivité conditionnés à la reprise de cette dette ne sont pas encore connus (refonte des métiers ? Poids du digital ?), nous pouvons craindre que les emplois et les conditions sociales des cheminots soient une nouvelle fois la « variable d'ajustement ».

RIEN N'EST JOUÉ !

SOYONS PRÉSENTS DEVANT LE SÉNAT À PARIS OU DANS LES RASSEMBLEMENTS ET INITIATIVES LOCALES DU MARDI 29 MAI 2018.



Morlaix, 23 mai 2018



**En route vers la 13^e séquence !
Prochain préavis unitaire du 01^{er} juin 20h00 au 04 juin 07h55.**

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom :
Prénom :
Adresse :
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

